

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 21 octobre 2021

DCM N° 21-10-21-9

Objet : Attribution de subventions d'investissement.

Subventions d'investissement pour matériels et équipements

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides à l'investissement pour renouveler des matériels et des équipements défectueux ou vieillissants, ou, pour en acquérir de nouveaux qui favoriseraient le développement de projets. Cette année, six associations sont concernées : le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (COJEP), la MJC Metz Sud, Le Quai - Centre Social et Culturel du Sablon, Les Cottages de la Grange aux Bois, la Famille Lorraine de Metz-Borny, le Centre de renseignement et d'Information – Bureau Information jeunesse (CRI-BIJ). Le COJEP compte renouveler les ordinateurs de trois salariés. La MJC Metz Sud équipe son nouveau coordinateur associatif d'un ordinateur et constitue une « malle pédagogique » pour ses activités. Le Quai se lance dans un accueil numérique avec une acquisition de trois ordinateurs et complète son accueil et ses activités sur jardin en installant une pergola. Les Cottages, nouvellement installés dans le centre rue de Mercy, rajeunit certains de ces équipements par l'acquisition de deux ordinateurs, d'un photocopieur, de petits équipements pour le Lieux d'Accueil Parents/Enfants, ainsi que d'équipements de cuisine pour l'accueil associatif comprenant cuisinières et frigo. La Famille Lorraine de Metz-Borny remplace son photocopieur et acquiert du mobilier. Le CRI-BIJ augmente son parc multimédia avec huit postes informatiques dédiés au public, et dote son équipe professionnelle d'un ordinateur portable et de téléphones.

Afin de soutenir ces projets, il est proposé d'accorder une aide à l'investissement de **25 810 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Metz d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers et de soutenir l'action des associations de quartier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** les subventions d'investissement suivantes pour un montant total de **25 810 €** :

Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (COJEP)	951 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	2 794 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon	4 483 €
Les Cottages de la Grange aux Bois	6 500 €
Famille Lorraine de Metz-Borny	1 025 €
Centre de Renseignement et d'Information - Bureau d'Information Jeunesse (CRI-BIJ)	10 057 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--